



# Conseil économique et social

Distr. générale  
6 juin 2018  
Français  
Original : anglais

## Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

## La coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 du Conseil. Il met en lumière le rôle central des acteurs régionaux dans la traduction du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en réalisations pratiques à l'échelle nationale. La première partie du rapport montre comment il est tiré parti de manière intégrée et en générant de la valeur ajoutée des ressources et des fonctions essentielles des commissions régionales pour aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable (ODD), grâce à des plateformes intergouvernementales régionales spécialisées bénéficiant d'une forte appropriation nationale, telles que les forums régionaux sur le développement durable, à la production de connaissances et de données multisectorielles utiles à l'élaboration des politiques et à la promotion de l'intégration et de la coopération régionales et sous-régionales. Sont exposés dans le présent rapport des exemples de la contribution qu'apportent les commissions régionales au renforcement de l'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030.

La deuxième partie du rapport présente les faits nouveaux survenus et les résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment les questions de fond examinées lors des sessions des commissions régionales et des autres réunions intergouvernementales ; les efforts visant à promouvoir la cohérence au niveau régional, y compris par le biais des différents mécanismes de coordination régionale et de la mise en œuvre de la déclaration de collaboration entre les commissions régionales et le Groupe des Nations Unies pour le développement ; et l'amélioration de la coopération entre les commissions régionales.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le rôle des acteurs régionaux dans la mise en œuvre du Programme 2030 . . . . .	3
A. Plateformes intergouvernementales régionales spécialisées bénéficiant d'une forte appropriation nationale . . . . .	3
B. Connaissances et données multisectorielles utiles à l'élaboration des politiques . . . . .	6
C. Intégration et coopération régionales et sous-régionales . . . . .	10
II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale . . . . .	13
A. Principales questions de fond examinées par les commissions régionales à leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau . . . . .	13
B. Promotion de la cohérence au niveau régional grâce aux mécanismes de coordination régionale et à une meilleure articulation des politiques et des besoins opérationnels . . . . .	14
C. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales . . . . .	21
III. Prochaines étapes . . . . .	22

## **I. Le rôle des acteurs régionaux dans la mise en œuvre du Programme 2030**

### **A. Plateformes intergouvernementales régionales spécialisées bénéficiant d'une forte appropriation nationale**

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre d'action universel, intégré et indivisible face aux grands problèmes de développement et met en avant le rôle prépondérant de la dimension régionale pour promouvoir l'intégration et la coopération et faire des objectifs mondiaux de développement durable une réalité au niveau national. Les États membres de toutes les régions ont déjà pris des mesures importantes pour aligner leurs politiques nationales et leurs plans de développement sur les exigences de ce Programme, trois ans après son adoption, comme l'atteste le grand nombre d'examens nationaux volontaires présentés dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

2. Les commissions régionales continuent d'offrir des plateformes intergouvernementales régionales, bénéficiant d'une forte appropriation par les États membres, pour faciliter les accords, les partenariats et les initiatives en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 et appuyer la prise de décisions aux niveaux régional, sous-régional et mondial.

3. Les forums régionaux sur le développement durable, organisés entre mars et mai 2018, ont consolidé leur statut de plateformes régionales pour l'évaluation des progrès accomplis et l'échange de connaissances, de pratiques exemplaires et de solutions propres à appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, conformément aux priorités et spécificités régionales. Les pays ont ainsi continué de bénéficier d'un appui pour la préparation des examens nationaux volontaires, tirant parti de la richesse des connaissances et des expériences partagées à l'occasion de ces forums<sup>1</sup>. Dans le cadre de leur programme, ils ont tous abordé dans une perspective régionale le thème général de la session 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (« Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »), ce qui constitue une véritable avancée dans le processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les forums régionaux sur le développement durable de 2018, voir [E/HLPF/2018/2](#), [E/HLPF/2018/2/Add.1](#), [E/HLPF/2018/2/Add.2](#), [E/HLPF/2018/2/Add.3](#), [E/HLPF/2018/2/Add.4](#) et [E/HLPF/2018/2/Add.5](#).

Figure I  
**Forums régionaux pour le développement durable**



4. D'autres exemples importants de plateformes intergouvernementales régionales mobilisées pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 sont exposés ci-après.

5. Dans le domaine statistique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a accueilli la sixième conférence mondiale de haut niveau sur l'échange de données et métadonnées statistiques, qui a contribué de manière déterminante à actualiser les connaissances des pays dans ce domaine et à améliorer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de développement.

6. Les principaux enjeux de développement de la région arabe ont fait l'objet d'une attention prioritaire lors des rencontres intergouvernementales organisées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). À titre d'exemple, le Forum régional arabe pour le développement durable a été précédé de trois réunions préparatoires thématiques axées respectivement sur l'eau, l'énergie et l'environnement.

7. En outre, la CESAO a accueilli, en décembre 2017, la douzième session du Comité intergouvernemental sur le financement du développement, seul cadre intergouvernemental permettant au monde arabe de traiter les questions de financement du développement de manière intégrée.

8. De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé la quatrième session du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui a réuni des responsables gouvernementaux, des gouverneurs de banques centrales et d'autres acteurs régionaux. Les dialogues de haut niveau ont désormais été intégrés dans le nouveau Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du

développement, ce qui favorise l'harmonisation des points de vue et contribue à l'application effective des mesures à l'échelon régional.

9. S'agissant de la promotion des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique, le Comité du commerce et de l'investissement, qui se réunit tous les ans sous les auspices de la CESAP, peut aussi être cité en exemple. Par le biais de ce Comité, la CESAP appuie l'application de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et a appuyé la tenue de cinq consultations nationales sur l'adhésion à l'Accord et sur sa ratification à la demande des États membres. Elle a également été chargée d'élaborer une feuille de route pour l'application des dispositions de fond de ce traité régional de l'ONU.

10. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) tire parti de sa capacité de mobilisation et de son expertise technique pour rechercher des moyens innovants d'appuyer le Programme 2030 et ses moyens de mise en œuvre. L'adoption, en mars 2018, du premier accord juridiquement contraignant en Amérique latine et dans les Caraïbes pour protéger les droits d'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement), qui marquait l'aboutissement d'un processus de négociation engagé en 2014 pour lequel la Commission a servi de secrétariat technique, en est une parfaite illustration. S'agissant des technologies de l'information, en avril 2018, les États membres de la CEPALC ont adopté la Déclaration de Carthagène, approuvant l'Agenda numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2018-2020, à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes.

11. Le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes a tenu sa vingt-septième session, le 27 avril 2018 à Sainte-Lucie. À l'issue de cette réunion, la CEPALC a lancé, en mai 2018, la première publication du rapport *The Caribbean Outlook*, qui porte sur les principaux problèmes de développement de la sous-région et propose des mesures prospectives, comme l'initiative d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

12. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a utilisé ses plateformes intergouvernementales sectorielles spécialisées pour élaborer des normes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. On peut citer comme exemples de ces travaux normatifs les cinq Accords environnementaux multilatéraux (sur la pollution atmosphérique ; les cours d'eau et les lacs internationaux ; les accidents industriels ; l'étude d'impact sur l'environnement ; et les problèmes environnementaux) ainsi que les conventions relatives au transport international. Ces travaux normatifs sont complétés par des activités de coopération technique visant à assurer l'application des normes au niveau national et à couvrir les questions de nature transfrontière. Les plateformes intergouvernementales facilitent l'intégration des diverses activités sectorielles pour traiter les questions de fond et élaborer des initiatives telles que l'Initiative de Batumi pour une économie verte et Action de Batumi pour un air plus pur.

13. Un autre exemple concerne les travaux sur les statistiques de l'environnement menés par l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, qui a pour vocation d'aider les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale à utiliser correctement les méthodes de collecte de données du Système de partage d'informations sur l'environnement et à appliquer les indicateurs de l'état de l'environnement dans le cadre des initiatives en faveur du développement durable et d'une économie verte, entre autres.

## B. Connaissances et données multisectorielles utiles à l'élaboration des politiques

14. En tant que dépositaires de connaissances, de compétences techniques et de données sur diverses questions de développement, les commissions régionales contribuent au progrès des recherches et des analyses multisectorielles, aidant à façonner les débats nationaux et mondiaux sur les objectifs de développement durable et à mettre en évidence les synergies et les possibilités d'action concertée. Ce faisant, elles favorisent l'intégration, l'innovation et des avancées équilibrées dans la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030.

15. Consciente de l'efficacité de la coopération régionale face aux problèmes de développement transfrontières, la région Asie-Pacifique est la première à avoir élaboré une feuille de route régionale pour l'exécution du Programme 2030. Cette feuille de route recense les domaines prioritaires de la coopération régionale, notamment : le développement social, la réduction des risques de catastrophe et la résilience ; les changements climatiques ; la gestion des ressources naturelles ; la connectivité ; l'énergie. Dans le cadre de cet effort global, la CESAP a mis en place un dispositif d'intervention rapide pour aider promptement et efficacement les pays à atteindre les objectifs de développement durable. En outre, elle a apporté des contributions de fond aux dialogues régionaux sur les politiques au moyen d'une gamme de produits du savoir, tels que le rapport statistique sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable et de nouveaux cadres et outils de mesure statistique.

16. La CESAP a amélioré la disponibilité et l'accessibilité des données sur le développement régional en repensant sa base de données statistiques et en mettant en place un portail de données régionales sur les objectifs de développement durable dans le cadre du Partenariat tripartite Asie-Pacifique sur ces objectifs entre la Commission, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces deux plateformes de connaissances sont complémentaires et élargissent la base de données factuelles servant à analyser les politiques de développement et à évaluer les progrès accomplis aux niveaux régional et sous-régional. Le Partenariat a élaboré en 2017 le rapport intitulé *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* ainsi qu'une série de rapports sur les thèmes abordés lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

17. La CESAP a également donné la priorité aux travaux de recherche et aux études analytiques approfondies sur le financement du développement. Elle a établi une publication importante sur la politique fiscale au service du développement durable (2018) ; le premier rapport régional sur les progrès accomplis et les réformes menées aux fins de la concrétisation du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ; un document sur la lutte contre les inégalités par la politique fiscale, élaboré avec Oxfam International ; plusieurs rapports analytiques et études de pays sur les finances publiques, le financement des infrastructures et les partenariats public-privé, entre autres.

18. Le deuxième rapport annuel sur les progrès du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes et les enjeux régionaux correspondants met l'accent sur le thème du cycle actuel du Forum politique de haut niveau (« Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ») ainsi que sur les objectifs de développement durable examinés en 2018 et sur l'objectif 17. Il expose notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau de la région, les tendances, les avancées et les lacunes observées dans chaque pays et les liens

essentiels mis en évidence et présente des recommandations sur les politiques à suivre.

19. Les analyses sur le financement du programme de développement ont continué d'être au cœur des activités de la CEPALC centrées sur la production de connaissances. La Commission a demandé que soit renforcé le rôle de la politique budgétaire en tant qu'instrument de stabilisation et moteur de la croissance économique dans sa publication annuelle phare intitulée *Panorama Fiscal de América Latina y el Caribe*. Dans l'édition de 2018, elle a analysé la politique budgétaire de la région au cours des trente dernières années et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030.

20. Le principal document institutionnel élaboré pour la session biennale de la CEPALC constitue un excellent exemple de la façon dont la Commission mobilise ses capacités d'analyse et de recherche pour apporter son soutien à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en contribuant au débat public sur des aspects clefs du programme de développement. Durant la période considérée, la CEPALC a élaboré un document intitulé *La ineficiencia de la desigualdad*, qui visait à faciliter les débats intergouvernementaux lors de sa trente-septième session, tenue à Cuba en mai 2018. Ce document a été approuvé par les États membres de la CEPALC, qui ont estimé qu'il s'agissait d'un cadre analytique de référence intéressant pour l'élaboration de politiques visant à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à promouvoir des modes de production et de consommation durables en Amérique latine et dans les Caraïbes.

21. Un autre exemple de la mobilisation par la CEPALC de ses capacités consultatives et de génération de savoirs est le document qu'elle a élaboré récemment sur le thème *Datos, algoritmos y políticas : La redefinición del mundo digital*, qui a été publié en avril 2018 et lancé à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes.

22. Pendant la période considérée, la CEPALC a engagé en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement présentes en Amérique latine et dans les Caraïbes, telles que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme alimentaire mondial (PAM), des travaux portant sur divers aspects du Programme 2030. Parmi les publications conjointes parues en 2017 et en 2018 figurent : la revue trimestrielle sur la pauvreté des enfants vue sous différents angles (CEPALC-UNICEF) ; le bulletin intitulé *Employment situation in Latin America and the Caribbean: labour immigration in Latin America* (CEPALC-OIT) ; le rapport intitulé *The outlook for agriculture and rural development in the Americas: a perspective on Latin America and the Caribbean 2017-2018*, élaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; la publication *The cost of the double burden of malnutrition* (CEPALC- PAM).

23. La CEA a continué de privilégier les produits du savoir sur une série de questions ayant trait aux priorités de développement de l'Afrique, telles que la croissance verte et partagée, les modes de financement novateurs au service du développement durable, la gestion et la gouvernance des ressources naturelles, les flux financiers illicites, l'intégration régionale, le commerce, l'urbanisation, l'industrialisation et les infrastructures. Ces travaux ont été mis à profit pour fournir à chaque pays un appui et des conseils adaptés. Par exemple, six États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que le Bénin et la Guinée, ont adopté des politiques et des mesures intéressantes les activités à mener dans le domaine de la planification du développement, conformément aux recommandations de la CEA. Cette dernière a également prêté un appui technique à l'élaboration et à la validation de deux stratégies

nationales : Vision du Bénin à l'horizon 20140 et Vision de la Guinée à l'horizon 2040. Elle fournit actuellement un appui similaire au Gouvernement nigérien pour son plan national de développement.

24. Pour suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAfD) et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, a établi la version de 2018 du *Rapport sur le développement durable en Afrique*. Ce rapport contient un examen des résultats obtenus par l'Afrique concernant cinq objectifs du Programme 2030 et les cibles et indicateurs qui y sont associés, compte tenu des liens avec l'Agenda 2063 afin de favoriser les synergies entre les programmes régionaux et mondiaux.

25. La CEA, dans une de ses publications phares, le *Rapport économique sur l'Afrique 2017*, a présenté les liens entre urbanisation et industrialisation et a souligné l'urgente nécessité de relier le développement urbain et le développement industriel en Afrique. Plus d'une dizaine de pays se sont ainsi engagés à adopter des politiques visant à intégrer l'urbanisation dans la planification du développement national et à établir des liens stratégiques entre urbanisation et industrialisation en vue d'améliorer l'emploi, les perspectives économiques et les moyens de subsistance.

26. En collaboration avec d'autres organisations, la CEA a continué de renforcer la capacité des États membres d'intégrer les considérations relatives à la politique et à la gouvernance foncières dans leur plan national de développement et dans la négociation d'investissements fonciers à grande échelle. Des États membres, comme l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Niger et la Somalie, ont mis en place des programmes de gouvernance foncière établis conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, élaborés conjointement par la CEA, la BAfD et la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'aux directives volontaires de la FAO.

27. Afin d'appuyer l'application de l'Accord de Paris, la CEA a créé le Fonds de partenariat africain pour les contributions déterminées au niveau national, qui est mis en service dans le cadre de la Plateforme africaine coordonnée à cet effet par la BAfD, afin d'aider les États membres à s'acquitter de leurs contributions déterminées au niveau national par des initiatives de facilitation et d'échange d'informations, de connaissances et de compétences.

28. Une évaluation statistique des progrès régionaux accomplis dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable et une analyse plus large des liens qui présentent un intérêt particulier pour la région arabe ont été présentées dans l'édition de 2017 de *l'Arab Sustainable Development Report*. Pour compléter cette évaluation d'ensemble, la CESAO a collaboré avec des entités des Nations Unies et des entités régionales afin d'établir des rapports thématiques sur l'énergie, l'eau, les changements climatiques et la sécurité alimentaire.

29. Les défis propres à la région ont fait l'objet d'analyses approfondies, comme l'étude de la CESAO intitulée *The impact of conflict over the life cycle: Evidence for the Arab region* (à paraître), dans laquelle la Commission met l'accent sur les effets à long terme de l'exposition aux conflits sur le cycle de vie et l'apprentissage des compétences dans la région arabe, en utilisant des micro-données tirées d'enquêtes menées en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen.

30. Les efforts régionaux de mesure concernent également les moyens de mise en œuvre, notamment le financement du programme de développement. C'est le cas par exemple de la grille de financement du développement dans le monde arabe, conçue par la CESAO comme une boîte à outils régionale pour mesurer les besoins de



financement et les fonds disponibles pour mettre en œuvre le Programme 2030 et réaliser les objectifs de développement durable.

31. Les activités de suivi et de mesure visent également à renforcer les capacités des pays. Par exemple, dans le domaine des statistiques, de nombreuses initiatives ont été menées en partenariat avec des organismes de l'ONU et des organisations internationales et régionales, comme : a) la deuxième réunion de l'équipe spéciale sur les recensements de la population et des logements dans les pays arabes ; b) trois réunions régionales sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, organisées sur la base de la Conférence internationale sur la population et le développement ; c) deux ateliers nationaux sur les recensements de la population et des logements pour la Libye et le Soudan. En coopération avec le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, la CESAO a élaboré les premières directives régionales sur l'harmonisation des statistiques des incapacités, outil essentiel pour évaluer la réalisation des objectifs de développement durable.

32. La CEE a continué de formuler des conseils et des recommandations fondés sur des données factuelles dans différents domaines, à la demande de ses États membres. En témoignent particulièrement les évaluations menées au niveau des pays sur la performance environnementale, l'innovation, le logement et la gestion des terres et les obstacles au commerce. Les études de performance environnementale ont par exemple orienté des décisions dans divers domaines, tels que celui des transports durables.

33. À cet égard, d'importants travaux de recherche et d'analyse sont effectués sous les auspices de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, avec l'appui de divers groupes intergouvernementaux. Par exemple, l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions aide les parties à communiquer des données et des projections officielles sur les émissions de polluants atmosphériques. Elle sert également d'instance technique et met à disposition un réseau d'experts, permettant de recenser les problèmes liés à la communication des données.

34. Avec l'appui de l'Union internationale des transports routiers, la CEE a mis au point le projet SafeFITS (Futurs systèmes sûrs de transport intérieur), outil fiable servant à choisir les politiques de sécurité routière les plus appropriées. L'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (outil ForFITS) a été élaboré pour aider les administrations nationales et locales à surveiller les émissions de dioxyde de carbone provenant des moyens de transport terrestres et à choisir et à concevoir des politiques d'atténuation des changements climatiques, sur la base de leurs incidences et des conditions locales.

35. La coopération avec d'autres organisations a également débouché sur de précieuses contributions à la réalisation des objectifs de développement durable examinés pendant le cycle 2018 du Forum politique de haut niveau, l'accent étant mis sur les problèmes propres à la région. Une nouvelle étude sur l'efficacité énergétique, intitulée *Overcoming Barriers to Investing in Energy Efficiency*, présente les observations des praticiens sur les défis à relever et les solutions à privilégier pour surmonter les obstacles aux investissements dans l'efficacité énergétique, sur la base d'une enquête menée auprès des pays de la CEE et ailleurs. Cette étude constitue un outil utile pour les décideurs et est le fruit d'une collaboration entre la CEE et le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, qui fait partie intégrante du Partenariat PNUE-DTU.

### C. Intégration et coopération régionales et sous-régionales

36. La promotion de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales est au cœur du mandat des commissions régionales. Les commissions contribuent à la définition de solutions intégrées aux problèmes transfrontaliers, notamment en arrêtant des mesures communes et des positions régionales, en formulant des normes et des règles et en diffusant des outils et des supports méthodologiques (par exemple sur le commerce, les transports, l'énergie, la gestion des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques et le financement pour le développement). Les conclusions des forums régionaux et les interventions régionales engagées pour faire face à des défis communs sont autant d'apports indispensables à l'élaboration des programmes d'action mondiaux.

37. La CEPALC mobilise ses capacités de coopération régionale et sous-régionale pour faciliter la collaboration et encourager les partenariats entre ses États membres et d'autres régions. Par exemple, en mai 2018, elle a signé avec le Gouvernement de la République de Corée un nouvel accord de coopération bilatérale visant à promouvoir le commerce et le développement urbain et rural durable dans les pays de la CEPALC.

38. La Commission a mené des missions techniques et consultatives et des activités de formation dans des pays en développement d'autres régions afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Elle a notamment appliqué sa méthode de calcul du coût de la faim dans plusieurs pays d'Afrique, en collaboration avec la CEA et le PAM.

39. S'agissant de la coopération sous-régionale, la CEPALC appuie le processus d'intégration de l'Alliance du Pacifique, mécanisme formé par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou, ainsi que le rapprochement entre l'Alliance du Pacifique et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), considéré comme crucial pour le développement du commerce et l'intégration productive dans la région.

40. Elle soutient également les mécanismes d'intégration régionale et interrégionale et a contribué sur le plan technique au Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et de la Chine qui s'est tenu à Santiago du Chili en janvier 2018<sup>2</sup>, ainsi qu'au Sommet des Amériques, qui a eu lieu au Pérou en avril 2017.

41. La CESAP encourage activement l'intégration et la coopération régionales et sous-régionales, conformément au cadre de coopération et d'intégration économiques régionales. Lors de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue en novembre 2017, la région a réaffirmé son attachement à ce cadre en tant que vecteur du développement durable et rappelé les synergies de ses domaines d'action prioritaires avec la feuille de route régionale. Ces domaines d'action prioritaires sont notamment la promotion de l'intégration des marchés grâce à une réduction des coûts par la facilitation des échanges et la lutte contre le protectionnisme commercial ; le développement d'une connectivité fluide dans la région pour les transports, l'énergie et les technologies de l'information et des communications ; l'amélioration de la coopération financière dans la mobilisation des ressources domestiques, l'inclusion financière, les marchés de capitaux et les partenariats public-privé ; et la réduction

<sup>2</sup> Dans ce contexte, la CEPALC a présenté une étude intitulée *Explorando nuevos espacios de cooperación entre América Latina y El Caribe y China*, dans laquelle elle analyse le chemin parcouru ensemble depuis la première réunion du Forum Chine-CELAC, qui s'est tenue à Beijing en 2015, et l'évolution des relations commerciales, financières et d'investissement.

des vulnérabilités et risques afin d'atténuer les effets des catastrophes, de la dégradation environnementale et des changements climatiques.

42. Dans le domaine du commerce et des investissements, la CESAP promeut la coopération et l'intégration de différentes manières, par exemple à travers le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique et des mécanismes intergouvernementaux formels tels que le Comité sur le commerce et l'investissement, le groupe directeur intergouvernemental sur le commerce transfrontière dématérialisé et l'Accord commercial Asie-Pacifique. Le Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, qui se réunit tous les ans, permet en outre de favoriser l'harmonisation des lois et réglementations entre les États membres de la Commission et le renforcement des capacités concernant les investissements étrangers directs. L'implication des entreprises dans l'effort de coopération régionale est considérée comme essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et est encouragée par le Réseau de l'entreprise durable de la Commission, la réunion annuelle du Forum Asie-Pacifique des entreprises et le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce.

43. La Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, comprenant le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), a été signée lors de la soixante-treizième session de la CESAP, en mai 2017. La Commission a contribué à l'intégration et à la coopération régionales et sous-régionales à travers le Programme d'action régional ; le Comité des transports ; les groupes de travail sur la Route d'Asie ; le chemin de fer transasiatique et les ports secs ; les programmes de travail bisannuels ; et les cadres, modèles et outils de facilitation des transports.

44. En collaboration avec ses partenaires de développement mondiaux, régionaux et sous-régionaux, la CEA répond aux besoins et priorités spécifiques des États membres concernant le programme d'intégration régionale et sous-régionale. L'une des réalisations notables enregistrées au cours de la période considérée est la fourniture d'un appui et de formations techniques aux États membres et à la Commission de l'Union africaine dans les négociations pour l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC). La Commission a aussi élaboré le projet de texte qui a servi de base aux négociations. Son soutien a contribué à l'aboutissement de ces négociations, qui ont permis la mise au point des quatre principaux instruments juridiques de la ZLEC : l'Accord établissant la Zone ; le Protocole sur le commerce de marchandises ; le Protocole sur le commerce des services ; et le Protocole sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. L'Accord a été signé par 44 États africains membres de la CEA en mars 2018 lors de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Kigali. La Commission a également fourni des contributions importantes concernant la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; la devise unique commune de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; et le marché unique du transport aérien africain, qui vise à stimuler le commerce intra-africain et à accélérer l'établissement de la ZLEC. Le marché unique du transport aérien africain est devenu un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. À ce jour, 26 États ont pris l'engagement solennel de créer cet espace aérien unique et la CEA et la Commission de l'Union africaine continuent de promouvoir le projet afin de convaincre les autres membres et de passer à la phase de plein déploiement.

45. En mettant en avant le rôle essentiel des technologies de l'information et des communications dans le progrès de l'intégration et de l'industrialisation régionales,

la CEA a grandement contribué aux efforts menés pour établir l'observatoire des technologies de l'information et des communications de la Communauté de développement de l'Afrique australe, une plateforme destinée à faciliter la collecte et la diffusion d'indicateurs relatifs à ces technologies.

46. Dans le domaine de l'extraction minière, la Commission offre des services consultatifs et une assistance technique afin d'appuyer les efforts faits par 21 de ses États membres pour élaborer des politiques conformes à la Vision africaine des mines. Certains pays ont ainsi envisagé de revoir leur code minier et de renégocier des contrats et ont pris des mesures dans ce sens, notamment le Kenya, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie. L'impact de ces activités est également visible au niveau régional, avec la mise en place du dispositif de gouvernance des minéraux africains ; la stratégie africaine pour l'information sur les mines et la géologie ; et l'atlas de l'économie bleue et de l'exploitation minière des fonds marins en Afrique.

47. En réponse aux mandats intergouvernementaux émanant des instances mondiales, la CESAO joue un rôle crucial au niveau régional pour coordonner les efforts et élaborer des positions communes sur des sujets tels que les migrations internationales, les déplacements et le développement, en réunissant les États membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans la région arabe. La coopération régionale encouragée par la CESAO est particulièrement riche dans le domaine des statistiques, avec la publication d'un certain nombre de directives, comme celles sur les statistiques harmonisées sur le handicap.

48. La CESAO a également apporté son appui à plusieurs stratégies thématiques en réponse à d'importants enjeux de développement dans la région. On peut notamment citer la « Stratégie arabe pour l'énergie durable », approuvée lors du douzième Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité et la « Stratégie arabe pour une consommation et une production durables », adoptée par le Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement. De même, la Commission soutient les pays arabes à travers le mécanisme régional pour l'amélioration du suivi et de l'information sur l'accès aux services d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans la région arabe.

49. Le Comité permanent de la Ligue des États arabes sur la météorologie a également adopté des recommandations nécessitant le soutien continu de la CESAO dans les domaines du renforcement des capacités et des changements climatiques. La Commission a organisé avec différents partenaires une série d'ateliers de formation régionaux pour les négociateurs de la région arabe spécialisés dans les changements climatiques. Le soutien de la Ligue des États arabes, de l'Organisation météorologique mondiale et de la CESAO a permis l'établissement d'un Forum arabe sur les perspectives d'évolution du climat, dont la première réunion a eu lieu en mars 2018.

50. La CEE s'emploie à relever les défis transfrontaliers et à renforcer la connectivité et l'intégration dans la région grâce à l'amélioration des liaisons de transport et à la facilitation du commerce.

51. Dans le domaine des transports, le Comité des transports intérieurs de la CEE s'appuie sur un ensemble complet de normes, comprenant 57 conventions et accords internationaux, qui forment le cadre juridique et technique pour le développement du transport international routier, ferroviaire, fluvial et combiné dans les pays de la région. On peut citer à cet égard l'autoroute transeuropéenne, le chemin de fer transeuropéen et les projets de liaisons de transport Europe-Asie, qui facilitent la coordination des programmes d'infrastructures de transport entre les pays participants.

52. Dans le domaine du commerce, la CEE vise à améliorer la collaboration entre ses membres et à faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Elle met donc tout particulièrement l'accent sur la facilitation des échanges, en tirant parti des recommandations formulées par les organes intergouvernementaux et des activités menées dans le domaine consultatif et dans celui du renforcement des capacités, et en établissant souvent des partenariats avec des entités compétentes, comme la Commission économique eurasiennne.

53. Depuis juin 2018, la CEE appuie les efforts faits par la sous-région des Balkans occidentaux pour mettre en évidence les obstacles à surmonter et les possibilités à exploiter pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, eu égard à la priorité accordée par ces pays à leur adhésion à l'Union européenne. Ces efforts ont permis de faciliter le partage d'informations et de pratiques exemplaires, la mise en lumière des liens et des écarts entre les objectifs de développement durable et les acquis communautaires et l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités nationales pour accélérer les progrès dans leur réalisation et leur suivi.

54. Un exemple de promotion de la coopération régionale dans une optique globale et intersectorielle est le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui est soutenu par la CEE et la CESAP et couvre le commerce, les transports, l'eau, l'énergie, l'environnement, l'économie du savoir, les statistiques et la problématique femmes-hommes. Lors de sa douzième session, le 6 décembre 2017, le Conseil d'administration du Programme a adopté les conclusions et recommandations du Forum économique 2017 du Programme, qui portait sur l'innovation pour les objectifs de développement durable dans la région concernée et a souligné l'importance d'élaborer une stratégie d'innovation pour la région afin de réaliser ces objectifs.

## **II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale**

### **A. Principales questions de fond examinées par les commissions régionales à leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau**

55. En plus des questions abordées dans le contexte des forums régionaux sur le développement durable et les autres plateformes régionales visées plus haut, les commissions régionales ont débattu de plusieurs aspects intéressant leurs régions respectives lors de leurs sessions et d'autres réunions de haut niveau.

56. Quatre commissions régionales ont tenu des sessions en 2018, conformément à la décision de leurs États membres. Le tableau ci-dessous présente les principaux points abordés lors de ces sessions.

---

**Sessions des commissions tenues en 2018**


---

Trente-septième session de la CEPALC (biennale)	La Havane 7-11 mai 2018	La session comprenait un débat ministériel portant sur l'inefficacité de l'inégalité et soulignant que les politiques en faveur de l'égalité avaient non seulement des conséquences positives pour le bien-être social, mais contribuaient également à créer un système économique propice à l'apprentissage, à l'innovation, à une plus grande productivité et à la protection environnementale.
Soixante-quatorzième session de la CESAP (annuelle)	Bangkok 11-16 mai 2018	La session comprenait un débat ministériel portant sur l'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et identifiant des politiques visant à réduire toutes les formes d'inégalité pour un avenir plus inclusif, prospère et durable pour tous.
Cinquante-et-unième session de la CEA (annuelle)	Addis-Abeba 11-15 mai 2018	La session comprenait un débat ministériel portant sur la Zone de libre-échange continentale africaine et la création d'une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification des emplois et de l'économie.
Trentième session de la CESAO (biennale)	Beyrouth 25-28 juin 2018	La session comprenait un débat ministériel portant sur la technologie au service du développement durable, eu égard notamment aux conséquences sur l'emploi et sur les jeunes.

---

57. Les commissions ont également débattu d'autres questions sectorielles lors de leurs sessions et d'autres réunions de haut niveau, comme les liens entre l'efficacité de l'utilisation des ressources et la réduction de la pollution, qui ont été examinés lors du premier Sommet ministériel Asie-Pacifique sur l'environnement ; la mise en place de systèmes durables de transport fluvial, qui ont fait l'objet d'une conférence ministérielle internationale dans la région de la CEE ; et l'industrialisation sur le continent africain, dont il a été discuté lors de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionale, organisée par la CEA.

## **B. Promotion de la cohérence au niveau régional grâce aux mécanismes de coordination régionale et à une meilleure articulation des politiques et des besoins opérationnels**

### **Mécanismes de coordination régionale**

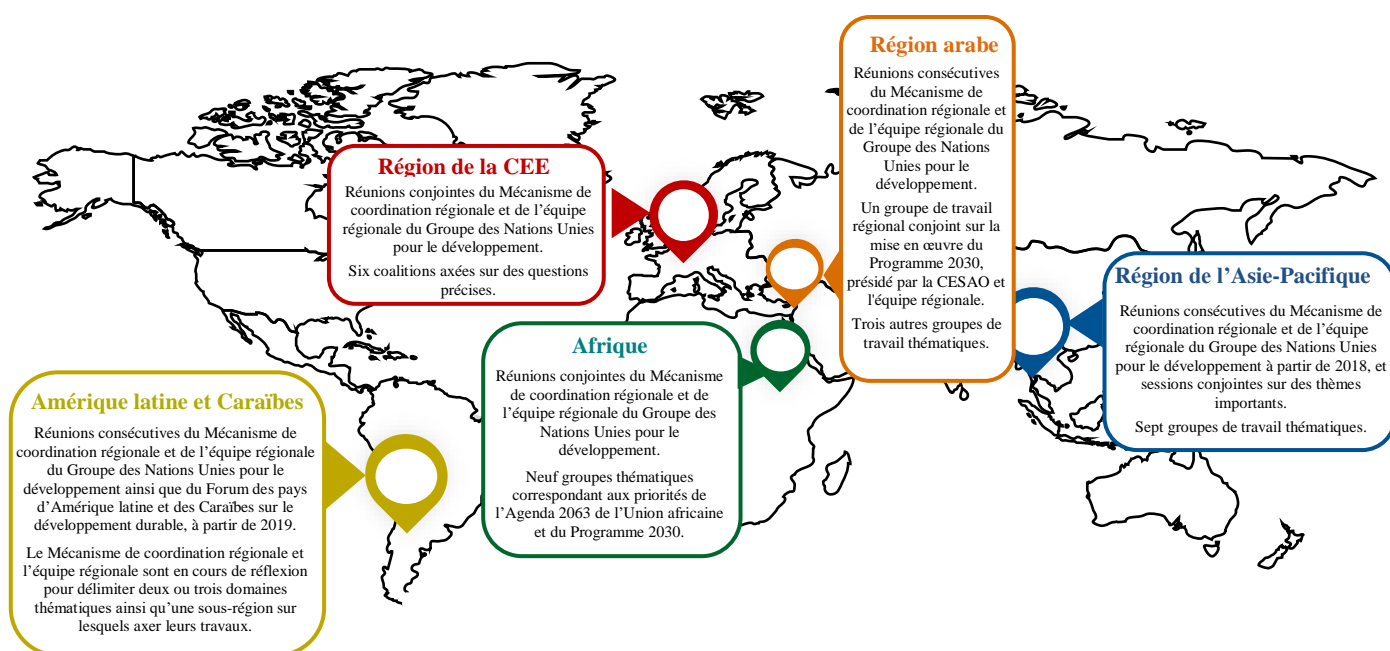
58. Les activités des mécanismes de coordination régionale ont été prescrites par le Conseil économique et social dans sa résolution 1998/46 du 31 juillet 1998 (annexe III, paragraphe 13).

59. La revitalisation du rôle et des fonctions de ces mécanismes en matière de promotion de la cohérence des politiques et des programmes régionaux et sous-régionaux est en cours eu égard aux nouveaux paramètres et dispositifs d'intervention stratégique du système des Nations Unies pour le développement dans les régions. Les mécanismes de coordination régionale sont de plus en plus utiles pour : répondre aux besoins d'orientations intégrées aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ; renforcer les liens entre le niveau politique et le niveau opérationnel, notamment dans la planification stratégique et la programmation régionale et sous-régionale ; éviter les doubles emplois et les chevauchements ; s'assurer que l'obligation de rendre compte est appliquée de façon systématique et rigoureuse au Conseil économique et social et à ses activités de contrôle des résultats obtenus au niveau régional.

60. Les cinq mécanismes de coordination régionale ont pris des dispositions pour s'aligner sur le Programme 2030 et leurs travaux viennent enrichir ceux des forums régionaux pour le développement durable. Si les méthodes de travail des mécanismes, de même que l'intensité de leurs échanges avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, varient d'une région à l'autre, des efforts sont faits dans toutes les régions pour que les mécanismes et les équipes régionales se réunissent conjointement ou consécutivement, en attendant un recadrage plus général à l'échelle régionale, qui doit être proposé et arrêté par les États Membres dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

61. La figure II donne un aperçu des travaux de chaque mécanisme de coordination régionale.

Figure II  
Mécanismes de coordination régionale des Nations Unies



62. Dans la région de la CEE, le Mécanisme de coordination régionale et l'équipe régionale pour l'Europe et l'Asie centrale du Groupe des Nations Unies pour le développement ont continué de tenir des réunions. Les travaux des Nations Unies dans la région, initialement axés sur l'échange d'information et la coordination, ont évolué ces dernières années et portent désormais sur l'analyse, la promotion, l'appui aux pays et le positionnement par rapport au Programme 2030. Cette réorientation a permis au système des Nations Unies de renforcer visiblement son rôle de chef de file dans la réflexion sur les questions régionales et de faire reconnaître l'utilité de son modèle de coopération pour de meilleurs résultats à l'échelle régionale et nationale.

63. En 2018, les entités régionales ont examiné la question de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en réfléchissant notamment à la façon d'élargir et d'utiliser au mieux les collaborations existantes pour renforcer leur efficacité sur les plans régional et national. Elles ont fait le point sur les activités visant à intégrer les objectifs de développement durable, à accélérer leur réalisation

et à appuyer l'élaboration de politiques à cette fin, de façon à évaluer les résultats obtenus, de tirer des enseignements de l'expérience et de préparer des plans pour l'avenir. Elles ont par ailleurs passer en revue les moyens d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans les États membres de l'Union européenne.

64. La réunion régionale conjointe a abouti à la mise en place de six coalitions axées sur des questions précises<sup>3</sup>, chargées de coordonner l'action que mènent les organismes des Nations Unies pour résoudre les problèmes communs à l'ensemble de la région, de créer des synergies et d'offrir un cadre multipartite permettant de nouer des contacts avec des acteurs extérieurs au système. La CEE participe aux coalitions se consacrant à l'égalité des sexes et aux données. Dans ce contexte, son savoir-faire en matière de données et de mesures relatives aux objectifs de développement durable et de renforcement des capacités des organismes nationaux de statistique, a été conjugué avec celui des autres entités des Nations Unies dans ce domaine.

65. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique permet à tous les organismes des Nations Unies intervenant dans la région de coordonner leurs stratégies d'exécution des programmes à l'appui des États membres, de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

66. Les travaux du Mécanisme de coordination régionale ont été organisés autour de neuf groupes thématiques correspondant aux priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme 2030<sup>4</sup>. La CEA, qui assure le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, a organisé la dix-neuvième session du Mécanisme et la deuxième réunion conjointe du Mécanisme et de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Addis-Abeba en mai 2018. Il s'agissait de déterminer comment les organismes des Nations Unies pouvaient apporter, au moyen du Mécanisme, une aide plus cohérente et efficace à la réalisation du programme de développement de l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine et ses organes. L'occasion était également offerte à ces organismes et à l'Union africaine de fixer une stratégie de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites pour que s'accomplisse la transformation de l'Afrique et que soient mis en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

67. Les travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ont été organisés autour de sept groupes de travail thématiques<sup>5</sup> afin de couvrir l'ensemble des objectifs de développement durable et leurs incidences réciproques et de mettre à profit l'action menée à l'échelle du système pour réaliser ces objectifs. Le Mécanisme et ses groupes de travail thématiques ont obtenu des résultats importants témoignant de leur dynamisme et de leur potentiel, parmi lesquels on peut citer : l'adoption par les États membres de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre

<sup>3</sup> Ces questions étaient : a) la santé, b) l'égalité des sexes, c) les migrants et les déplacés, d) la protection sociale, e) les jeunes et les adolescents, et f) les données.

<sup>4</sup> Ces thèmes étaient les suivants : a) croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale ; b) développement des infrastructures ; c) valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ; d) travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité ; e) égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes ; f) questions humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes ; g) environnement, urbanisation et population ; h) plaidoyer, information, communication et culture ; i) paix et sécurité.

<sup>5</sup> Ces thèmes étaient les suivants : a) réduction des risques de catastrophe et résilience ; b) Éducation 2030-plus ; c) égalité des sexes et autonomisation des femmes ; d) développement inclusif et élimination de la pauvreté ; e) modèles de croissance économes en ressources ; f) statistiques ; g) sociétés durables.



du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, préparée avec le concours du Mécanisme ; l'organisation à l'initiative des groupes de travail thématiques du Mécanisme d'une table ronde, qui s'est tenue à l'occasion du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable de 2018 et a visé à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, prévus pour examen lors du Forum politique de haut niveau de 2018. En outre, le Mécanisme est le principal dispositif de coordination de l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020), qui a fortement resserré la collaboration entre l'ONU et l'Association.

68. Des mesures ont été prises pour améliorer la coordination entre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement. En 2018, les réunions du Mécanisme et de l'équipe régionale se sont tenues l'une à la suite de l'autre, et des sessions conjointes sur des thèmes pertinents ont été organisées.

69. Dans la région arabe, la CESAO, faisant fond sur son rôle d'organisatrice du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, a réuni les partenaires régionaux du système des Nations Unies et la Ligue des États arabes ainsi que les banques multilatérales de développement et d'autres parties prenantes. En 2017, le Mécanisme a fait en sorte que l'ensemble des travaux des organismes des Nations Unies portant sur le Programme 2030 se déroulent dans le cadre d'un groupe de travail régional conjoint présidé par la CESAO et par l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour les États arabes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Fort de quatre modules thématiques axés sur les résultats, le groupe de travail tire parti des atouts cumulés de l'ensemble des organismes des Nations Unies pour lancer des projets de recherche conjoints, œuvrer à la formation de consensus et au renforcement des capacités, mettre en place des activités de promotion et d'échange de connaissances et assurer le suivi et l'évaluation de l'application du nouveau programme mondial. Entre autres activités, le groupe de travail a contribué à l'organisation du Forum régional arabe pour le développement durable en 2017 et 2018 et ses membres ont examiné la question de l'harmonisation des travaux portant sur les données relatives aux objectifs de développement durable et de la coopération dans l'appui aux pays.

70. Le Mécanisme comprend en outre un groupe de travail sur les migrations internationales, présidé par la CESAO, l'Organisation internationale pour les migrations et la Ligue des États arabes, un groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition, présidé par la FAO et le PAM, et un groupe de travail chargé de la question de l'eau, présidé par la CESAO et la Ligue des États arabes.

71. En 2017, la réunion annuelle du Mécanisme s'est tenue en parallèle avec la réunion de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement. Cette pratique a été bien accueillie et sera poursuivie à l'avenir. Les membres du Mécanisme se sont réunis en marge du Forum régional arabe en 2018 et prévoient de faire en sorte que la réunion du Mécanisme en 2018 et celle de l'équipe régionale se tiennent en parallèle en octobre 2018 au siège de la Ligue des États arabes, au Caire.

72. Au cours de la période considérée, la CEPALC a organisé et présidé, en marge de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui s'est tenue à Santiago du 18 au 20 avril 2018, une réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à laquelle ont participé 16 directeurs et représentants régionaux d'organismes des Nations Unies et un représentant de la Vice-Secrétaire générale.

73. L'objectif de la réunion était de faire le point sur la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte régional de l'Amérique latine et des Caraïbes et de s'accorder sur des messages communs à destination des participants à la deuxième réunion du Forum.

74. Il a été décidé que le Mécanisme organiserait des réunions avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes de façon systématique et que ces réunions et celles du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable se tiendraient l'une à la suite de l'autre. Les coordonnateurs résidents de la région présents à la réunion du Forum pourraient participer à ces réunions.

75. Il a également été décidé que le troisième rapport annuel sur les progrès et les problèmes concernant l'application du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui doit être présenté à la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, en 2019, constituerait un rapport conjoint des organismes du système des Nations Unies pour le développement intervenant en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui serait établi sous la coordination de la CEPALC et en collaboration avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Mécanisme et l'équipe régionale délimiteraient deux ou trois thèmes, et éventuellement des sous-régions, sur lesquels axer les travaux des organismes du système des Nations Unies pour le développement dans un proche avenir.

#### **Déclaration de coopération entre les commissions régionales et le Groupe des Nations Unies pour le développement**

76. Outre l'harmonisation de la structure régionale, détaillée ci-dessus, les efforts consentis visent à mieux articuler l'action menée à l'échelle nationale et celle menée au niveau régional. La déclaration de collaboration signée par les commissions régionales et la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement en 2016 couvre de nombreux domaines. Dans sa résolution 71/243, l'Assemblée générale a demandé que la déclaration soit intégralement appliquée.

77. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'application de cette déclaration, notamment en ce qui concerne le renforcement de la collaboration entre commissions régionales, coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies, l'intensification des échanges d'information sur les travaux d'analyse en cours, et la collaboration à l'appui des États membres en vue de l'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres de développement nationaux de certains pays d'Afrique. Des avancées notables ont également été enregistrées en ce qui concerne le renforcement de la collaboration entre les mécanismes de coordination régionale et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'augmentation du nombre de rapports interinstitutions établis au niveau régional et l'application de méthodes communes pour la mise en œuvre du Programme 2030. Enfin, on constate que davantage doit être fait dans certains domaines pour que la déclaration soit pleinement appliquée. Par exemple, les entités présentes au niveau régional devraient aider de façon plus soutenue et constante les équipes de pays des Nations Unies à fixer des normes et élaborer des politiques.

78. Le tableau ci-dessous présente les points principaux pour chaque région.

---

<b>Région de la CEE</b>	La CEE est signataire de 17 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région, offrant ses services normatifs et services consultatifs connexes aux pays de programme au niveau national. Elle partage également son expertise en participant aux missions d'intégration, d'accélération et d'appui stratégique.
-------------------------	---

La CEE organise le Forum régional sur le développement durable en étroite coopération avec les organismes régionaux du système des Nations Unies. En 2018, lors de ce Forum, plusieurs entités des Nations Unies ont par exemple coorganisé des tables rondes d'apprentissage par les pairs axées sur plusieurs objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen approfondi. Les coordonnateurs résidents des pays menant des examens nationaux volontaires en 2018 ont participé au Forum régional.

La CEE organise régulièrement des visioconférences avec les coordonnateurs résidents et le centre régional du PNUD à Istanbul. Les coordonnateurs résidents participent régulièrement aux réunions des organismes régionaux du système des Nations Unies pour faire rapport sur la situation dans leurs pays respectifs et débattre de l'appui nécessaire au niveau régional. Ils commencent par ailleurs à prendre l'habitude de se rendre à la CEE lorsqu'ils sont à Genève. Un groupe de travail sur la coopération technique apporte son appui à l'intégration des travaux menés par les divisions dans différents secteurs afin des soutenir la coopération technique de la CEE.

## **Afrique**

La CEA a continué de mettre ses capacités techniques, analytiques et stratégiques à la disposition des équipes de pays des Nations Unies en Afrique. Elle participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les plans-cadres offrent des perspectives régionales et sous-régionales sur des questions de développement intéressant les équipes de pays, tandis que les profils de pays et les profils de transformation structurelle, de création d'emplois, de production et de société que produit la CEA constituent pour les équipes de pays de puissants outils d'analyse pour mettre en évidence des solutions et des possibilités d'action crédibles aux fins de la transformation des économies des États membres.

La CEA est signataire du Plan d'aide au développement des Nations Unies pour le Rwanda pour la période 2013-2018, qui appuie la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, les priorités de développement nationales à moyen terme telles qu'énoncées dans la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté pour la période 2013-2018, et la Vision 2020 (Rwanda).

Elle a également fourni un appui à la définition de la Stratégie à long terme de développement durable et de croissance inclusive du Niger (« Niger 2035 ») et de son plan quinquennal de mise en œuvre (2017-2021).

En étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, la CEA aide les États membres qui sont fortement tributaires des exportations de pétrole à élaborer leurs stratégies de diversification économique respectives. Elle partage également son expertise avec les équipes de pays pour les aider à intégrer le Programme 562030 dans les plans et stratégies de développement des pays.

La CEA travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents dans toutes les activités menées au niveau national.

## **Asie et Pacifique**

En septembre 2017, la CESAP a transmis à tous les coordonnateurs résidents une liste de produits et services analytiques qu'elle pourrait fournir aux équipes de pays des Nations Unies présentes dans la région en vue de renforcer l'appui fonctionnel qu'elle leur apporte.

Plusieurs coordonnateurs résidents ont répondu favorablement, contribuant ainsi à une excellente collaboration au niveau des pays. Lors du cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu en mars 2018, une table ronde sur l'appui le plus efficace que les commissions régionales peuvent apporter aux travaux des coordonnateurs résidents a été organisée avec six d'entre eux.

La CESAP travaille actuellement sur une note visant à fournir des orientations et à définir clairement les responsabilités en matière de traitement des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'en matière de collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays. Des relations plus étroites avec les équipes de pays permettront également à la CESAP de veiller à ce que ses résolutions et ses cadres normatifs régionaux soient suivis et appliqués au niveau des pays, avec l'aide des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, et à ce que ses travaux d'analyse régionaux tirent parti des contributions des équipes.

### Région arabe

La CESAO a continué de mettre ses compétences techniques et stratégiques à la disposition des équipes de pays des Nations Unies en participant activement au groupe d'entraide, dans le cadre duquel elle a fourni un appui fonctionnel à la préparation de l'ensemble des évaluations de pays et des cadres de développement à l'examen au cours de l'année.

Dans les domaines où elle dispose d'un vaste programme de travail, la CESAO a participé à des réunions pertinentes d'équipes de pays et assuré une communication régulière avec les coordonnateurs résidents concernant les activités de coopération technique.

Les coordonnateurs résidents ou leurs représentants ont participé aux Forums régionaux arabes pour le développement durable en 2017 et 2018.

### Amérique latine et Caraïbes

En avril 2018, en marge du Forum régional pour le développement durable, la CEPALC a organisé une réunion de travail avec les coordonnateurs résidents de la région afin de renforcer les canaux de communication existants. Les participants ont souligné qu'il importait de tenir de telles réunions régulièrement pour assurer la coordination entre les niveaux national et régional du système des Nations Unies pour le développement et sont convenus de se réunir au moins une fois par an en marge du Forum.

La CEPALC continuera d'encourager l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les coordonnateurs résidents à participer aux réunions de ses organes intergouvernementaux subsidiaires.

Au cours de la période considérée, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la CEPALC a organisé avec les coordonnateurs résidents de la région deux réunions conjointes sur les synergies qui existent entre les droits de l'homme et les objectifs de développement durable.

79. Les liens entre le niveau régional et le niveau mondial ont aussi été renforcés, notamment grâce aux informations fournies régulièrement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur les résultats des forums régionaux sur la question. Des mesures ont été prises pour garantir que ces résultats soient communiqués efficacement au Forum politique de haut niveau à partir de 2017, par le biais de l'organisation d'une session pour les présidents des cinq forums régionaux dans le cadre du débat ministériel du Forum politique de haut niveau. Cette pratique devrait être maintenue cette année et à l'avenir étant donné que, dans la Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau de 2017, les participants au Forum se sont félicités des contributions issues des forums régionaux de 2017 et ont reconnu qu'elles offraient des opportunités en matière d'apprentissage par les pairs, d'examen, d'échanges de bonnes pratiques et de débats entre diverses parties prenantes.

80. Les liens ont également été consolidés par le biais d'autres processus intergouvernementaux thématiques dans lesquels les commissions régionales servent de plateformes pour le suivi et l'examen des cadres adoptés à l'échelle mondiale et permettent aux régions de faire part de leurs vues sur l'élaboration de cadres

mondiaux. En 2017, par exemple, les commissions régionales ont organisé des consultations régionales sur les migrations en amont de la réunion de bilan mondial tenue au Mexique en décembre 2017, dans le contexte des préparatifs du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

81. La collaboration étroite entre les États membres, les commissions régionales et le niveau mondial permet également d'établir des statistiques mondiales solides et fiables pour les objectifs de développement durable. Les commissions régionales sont bien placées pour étudier et décrire les activités statistiques existantes et, avec la participation des États membres, pour mettre à l'essai des solutions dont pourraient tirer parti les pays de la région et au-delà. Les résultats de ces initiatives constituent des contributions précieuses à la prise de décisions sur les questions de statistique au niveau mondial. L'élaboration du cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs de développement durable en est un bon exemple.

82. La CEE soutient cette approche en facilitant la mise en place de plateformes nationales pour la communication d'informations sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable et en recommandant des méthodes pratiques pour améliorer les relations entre les fournisseurs de données. Ces initiatives ont été reproduites dans d'autres régions et encouragées à l'échelle mondiale. On peut citer notamment à cet égard l'élaboration de bonnes pratiques pour la rédaction des annexes statistiques destinées aux examens nationaux volontaires et la mise au point de guides de démarrage rapide pour promouvoir l'interopérabilité et l'efficacité des données.

83. La Conférence statistique des Amériques contribue à améliorer les politiques et les activités en matière de statistique dans les pays de la région et à favoriser la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux et régionaux. À sa neuvième réunion, tenue au Mexique en novembre 2017, elle a mis l'accent sur la nécessité de veiller plus attentivement à la durabilité et de renforcer les systèmes nationaux de statistique en vue de la réalisation du Programme 2030.

84. Les commissions régionales ont également fourni les éléments régionaux à prendre en compte dans l'examen des cadres mondiaux tels que le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et préparent les prochains examens comme l'examen mondial de 2019 de la Conférence internationale sur la population et le développement.

### **C. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales**

85. Depuis la publication du dernier rapport, les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis dix fois en personne, en marge d'autres réunions ou par visioconférence. Ces réunions ont contribué à coordonner les prises de position et les contributions concernant les mesures à prendre au niveau régional pour appuyer le Programme 2030, notamment en ce qui concerne le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement requis pour mieux soutenir les États membres, les migrations et d'autres questions. Les commissions régionales ont également organisé une session conjointe sur la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux régional et sous-régional lors du Forum politique de haut niveau de 2017 ainsi que des rencontres tenues parallèlement aux réunions de la Commission de la condition de la femme et de la Commission de la population et du développement et au Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, entre autres.

86. Les commissions régionales ont en outre continué à collaborer dans d'autres domaines, tels que l'énergie, le commerce, les statistiques et la sécurité routière.

87. Elles ont renforcé leur collaboration bilatérale et collective pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à l'énergie et appuyer les capacités des pays, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Elles ont également organisé conjointement des forums internationaux sur l'énergie au service du développement durable tous les ans depuis 2010. Le Forum de 2017, tenu à Astana, a été l'occasion de réfléchir aux réalisations accomplies jusqu'ici et de poursuivre un ensemble d'objectifs communs pour relever les défis de l'énergie durable.

88. La CESAP, la CEA et la CEPALC travaillent de concert pour favoriser l'échange d'idées et de bonnes pratiques afin de permettre aux gouvernements des pays de leurs régions respectives de négocier des accords commerciaux préférentiels favorisant un partage plus équitable entre les divers secteurs de la société des avantages tirés de l'expansion des échanges. La CEA, la CESAO et la CESAP ont élaboré conjointement un projet sur trois ans destiné à renforcer la capacité de certains des pays de leurs régions respectives de mesurer, suivre et améliorer leurs résultats en matière d'intégration régionale.

89. Les commissions régionales font également partie d'une équipe d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui mettent conjointement en œuvre un programme sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, couvrant les niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local, pour appuyer la réalisation de ces objectifs.

90. Sous le pilotage de la CEE, les commissions régionales collaborent à l'élaboration d'études de performance en matière de sécurité routière, qui s'inscrivent dans une approche globale de la question et recensent les problèmes et les solutions spécifiques au niveau national. Elles ont également travaillé en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière pour mettre en place en avril 2018 le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, demandé par l'Assemblée générale. La CEA, la CEE et le secrétariat de l'Envoyé spécial ont récemment terminé une étude de performance en matière de sécurité routière en Ouganda, qui a constitué la première de cette série d'initiatives consultatives.

### **III. Prochaines étapes**

91. Les commissions régionales continueront de s'acquitter de leurs fonctions et de leurs mandats, notamment celui d'aider les États membres dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en privilégiant une approche intégrée et tenant compte des priorités nationales et régionales.

92. Concernant le repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/279](#), a souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional. Dans cette optique, un ensemble d'activités seront consacrées à l'optimisation des modalités de travail au titre des mandats existants, parallèlement à un examen, région par région, de la réorganisation éventuelle à long terme des ressources régionales de l'ONU, ainsi qu'à la recherche d'une plus grande cohérence entre les commissions régionales et les autres entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau régional.